



République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TÈNE

Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général

concernant

le projet d'implantation d'un casino et de réaménagement de la zone de tourisme de Thielle

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Suite à la décision du Conseil fédéral du 24 mars 2010, il est certain qu'un casino de type B verra le jour dans le canton de Neuchâtel. Le Conseil communal s'emploie – depuis un an maintenant – à ce que le casino neuchâtelois soit implanté sur le territoire de La Tène !

Après plusieurs articles dans la presse et quelques partielles informations en séances de Conseil général et de commissions, le Conseil communal souhaite, par le présent rapport d'information, informer votre Autorité sur l'avancement de cet important dossier et sur les prochaines échéances où elle sera nécessairement consultée.

2 Généralités

L'idée d'un casino à Thielle n'est pas nouvelle. Un premier projet avait déjà été porté par le Conseil communal de Thielle-Wavre en 1995-1996, avant d'être abandonné suite au désistement du principal interlocuteur.

Un second projet est à l'ordre du jour depuis la manifestation d'intérêt de la société ESCOR Casinos & Entertainment SA (ci-après : ESCOR) et grâce au soutien du Conseil d'Etat.

Le Conseil communal appréhende ce projet comme l'un des vecteurs – ou l'un des éléments-clés – de la première législature de la commune de La Tène, cadrant parfaitement avec l'objectif de la fusion, à savoir *le développement d'un pôle harmonieux d'habitat, de travail et de loisirs, offrant une fiscalité attractive sur la partie Est du Littoral neuchâtelois.*

En effet, l'implantation d'un casino permettra de développer la zone de tourisme (ci-après : ZT) de Thielle actuellement en dormance, d'offrir plusieurs dizaines de nouveaux emplois sur le territoire communal, de générer des rentrées fiscales appréciables, mais également de créer une fondation ou une association communale, qui sera alimentée par une *rente* annuelle de près d'un demi-million de francs versés sans contrepartie par la société qui exploitera le casino.

En outre, ce projet, qui conjugue des intérêts tant publics que privés, représente l'opportunité pour la commune de valoriser l'un de ses terrains (bien-fonds 883 du cadastre de Thielle-Wavre), dont le classement actuel en zone d'utilité publique (ci-après : ZUP) n'est plus d'aucune pertinence et est également l'occasion pour les propriétaire et exploitant privés de l'actuelle ZT (bien-fonds 882), la société immobilière SI Thine SA et l'Hôtel Ibis 3 Lacs Neuchâtel (ci-après SI Thine), de planifier l'extension à terme de l'hôtel ainsi que la construction, à terme également, de 2 immeubles d'habitation.



Figure 1 : vue aérienne

Il convient d'emblée de préciser qu'en l'absence d'imprévu ou de nouvel élément susceptible de modifier la poursuite des travaux d'ici à la fin de cette année, le Conseil général sera consulté sur les différents aspects de ce projet qui relèvent de sa compétence propre, à savoir :

1. la cession et l'achat de terrains, portant sur environ 5'800 m²
2. la constitution d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur d'ESCOR
3. le réaménagement de la ZT, par la modification de certaines règles constructives et par la création simultanée d'une zone de moyenne densité (ci-après : ZMD), au Nord de l'actuelle ZT et englobant la parcelle communale sise en ZUP
4. la création d'une fondation ou d'une association communale, qui devra poursuivre un ou plusieurs buts d'intérêts publics, notamment la promotion du sport, des activités culturelles ou de loisirs, voire le soutien à certaines catégories de personnes (p.ex. par l'octroi de bourses) ; la structure à créer sera alimentée par une *rente* annuelle d'un montant proportionnel au produit net de jeu (PNJ ou chiffre d'affaires net), mais au minimum de 450'000 francs ; l'engagement déjà pris en ce sens par ESCOR sera effectué sans contrepartie

En août 2009, le projet de casino a été présenté par le Conseil communal et ESCOR à une délégation du Conseil d'Etat. L'objectif était d'emporter le soutien de l'Exécutif cantonal, une condition sine qua non à l'obtention d'une concession.

Un mois plus tard, très vraisemblablement convaincu par le sérieux projet laténien, le Conseil d'Etat a adressé une missive au Conseil fédéral où il signifiait soutenir l'octroi d'une concession sur le territoire neuchâtelois. Parallèlement, le Conseil communal a procédé à une démarche identique, en renseignant sur le projet laténien.

Malgré une stricte confidentialité, la presse s'est emparée de l'information et le projet a été dévoilé à fin septembre.

A cette période également, une personne de contact a été désignée par le Conseil d'Etat pour jouer l'interface entre la commune et les différents services cantonaux.

En janvier 2010, la commission fédérale des maisons de jeux (ci-après : CFMJ) a remis au Conseil fédéral son rapport *Paysage des casinos en Suisse, Situation fin 2009* (Référence I301-0003), qui analyse les conséquences de la dépendance au jeu, se penche sur la situation économique des casinos actuels et qui finalement recommande l'octroi de deux nouvelles concessions ainsi que l'assouplissement de certaines restrictions d'exploitation. Il est à noter que le rapport préfère le site de la région neuchâteloise à une implantation à La Chaux-de-Fonds (NE) ou à Yverdon-les-Bains (VD), pour des raisons économiques et géographiques notamment. La création d'un casino sur le canton de Neuchâtel pourrait rapporter entre 8 et 10 millions de recettes fiscales supplémentaires.

Au vu des recommandations de la CFMJ, le Conseil fédéral a décidé d'autoriser, le 24 mars 2010, l'ouverture de deux nouveaux casinos, l'un de type A en ville de Zurich et l'autre de type B dans la région de Neuchâtel. La mise au concours sera initiée le 29 juin prochain.

3.2 Aménagement du territoire

Une première rencontre entre le Conseil communal, ESCOR et SI Thine a été organisée début novembre 2009 pour préciser les projets des parties. Ceci a été l'occasion pour SI Thine de présenter ses intentions de développement de l'hôtel (notamment par la construction d'une salle de conférences et de chambres supplémentaires) et de mise en valeur de ses terrains par la construction de deux immeubles d'habitation. Ces aspects ont été intégrés au dossier.

En relation avec les travaux de réfection de l'autoroute A5 entre Saint-Blaise et Cornaux, l'Exécutif communal et le service de l'aménagement du territoire (ci-après : SAT) ont obtenu à fin novembre 2009 la confirmation de l'Office fédéral des routes (ci-après : OFROU) qu'un giratoire provisoire de chantier à Thielle sera maintenu à l'issue des travaux. Il desservira le pôle de développement économique d'importance cantonale, à bâtir au Nord d'Epagnier, et aussi la ZT de Thielle, protégeant ainsi les habitants de la rue des Broillets et du Verger des nuisances sonores du trafic se rendant tant à l'hôtel qu'au casino.

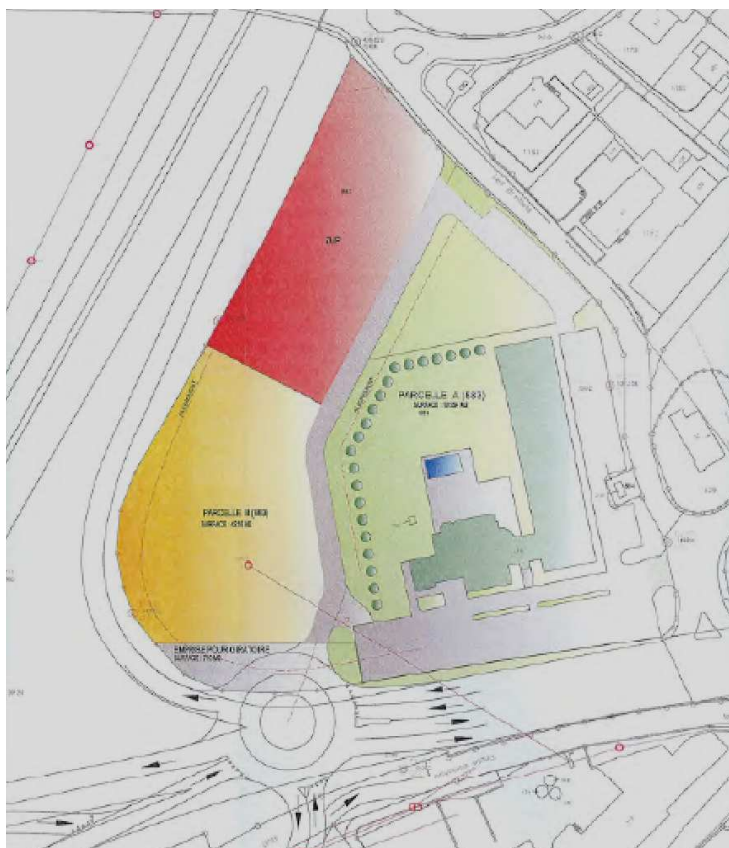


Figure 3 : projet de giratoire

En décembre 2009, après une présentation du dossier à l'aménageur cantonal, il a été donné confirmation qu'un casino est conforme à l'affectation touristique de la ZT, conséquemment qu'il peut être construit dès à présent, moyennant l'obtention d'un permis de construire et sous condition que les questions d'accès et de protection contre le bruit soient étudiées et élucidées. Le SAT est également entré en matière en vue d'une adaptation des normes constructives de la ZT pour permettre l'extension de l'hôtel et la création d'une ZMD pour la construction d'habitations.

Vu la complexité du dossier, le bureau d'aménageurs Urbaplan a alors été mandaté. Ce choix a été motivé par les liens directs de ce bureau avec l'OFROU et par son expérience dans d'importants dossiers neuchâtelois. Le coût de ce mandat (environ 20'000 francs) est réparti par tiers entre la commune, ESCOR et SI Thine. Des prestations supplémentaires, essentiellement de coordination pour le compte propre de la commune, d'un montant de 5'000 francs, ont en sus été convenues.

En mars 2010, le Conseil communal et SI Thine ont signé une lettre d'intentions concernant les échanges et cessions de terrains pour accueillir le casino au Sud de la ZT. Le même mois, les questions de plus-values fiscales ont été l'objet d'une décision de principe du SAT.

Enfin, à l'heure de la rédaction du présent rapport, les architectes d'ESCOR et de SI Thine élaborent, sous la houlette du bureau Urbaplan, les plans en lien avec les différents projets (implantation d'un casino, extension de l'hôtel et construction d'immeubles d'habitation) et une étude d'avocats neuchâtelois élabore un acte de

collaboration entre les parties. Ses honoraires sont jusqu'à présent pris en charge par ESCOR.

Il est enfin à noter que le bail à ferme agricole lié à la parcelle communale a d'ores et déjà été résilié, avec effet au 30 novembre 2011, et qu'une prise de contact avec le propriétaire du bien-fonds 1070 du cadastre de Thielle-Wavre a eu lieu afin d'envisager comment traiter une servitude de chambre et de conduite d'eau qui serait affectée par la construction du casino.

4. Pourquoi un casino dans le canton de Neuchâtel, et singulièrement à La Tène ?

4.1 Un casino dans le canton de Neuchâtel

A l'heure actuelle, la Suisse compte 19 casinos, dont 7 établissements avec des concessions A (Baden, Bâle, Berne, Lucerne, Lugano, Montreux, Saint-Gall) et 12 concessions B (Bad Ragaz, Courrendlin, Crans, Davos, Fribourg, Interlaken, Locarno, Mendrisio, Meyrin, Pfäffikon, Schaffhouse et St-Moritz).

En 2001, le Conseil fédéral a attribué 21 concessions (deux ont été retirées pour des raisons économiques) de casinos types A et B, dont 2 concessions au canton de Berne (Berne et Interlaken). Ce faisant, 15 des 26 cantons et demi-cantons suisses sont depuis lors au bénéfice d'une concession pour un casino. Le canton de Neuchâtel est resté les mains vides et la Ville de Bienne a perdu sa concession.

Dans son rapport, la CFMJ a analysé les conséquences de la dépendance au jeu et se penche sur la situation économique des casinos actuels. Deux études sur les problèmes de dépendance liée au jeu ont ainsi révélé que l'ouverture des 19 casinos en Suisse n'a pas eu d'incidences notables sur la fréquence de ce phénomène. Depuis le précédent rapport de 2006 de la CFMJ, la situation économique des casinos s'est dans l'ensemble améliorée, même si les établissements ont récemment essuyé quelques pertes.

Sur recommandation de la CFMJ, le Conseil fédéral a donc décidé d'autoriser l'ouverture de nouveaux casinos dans des régions présentant un marché potentiel, pour autant que l'octroi de ces concessions d'exploitation supplémentaires ne limite pas de manière disproportionnée les perspectives économiques des établissements existants. La ville de Zurich et la région de Neuchâtel remplissent ces deux conditions.

A noter qu'à ce jour, le canton de Neuchâtel est l'un des moins grands cantons (à l'exception de celui de Zurich) à n'accueillir aucun casino. Par ailleurs, les concessions sont de durée limitée (20 ans) et il n'existe aucun droit à l'octroi d'une concession.

4.2 Un casino dans la commune de La Tène

La commune de La Tène, par son secteur de Thielle, est idéalement située pour accueillir un casino. Elle est placée à la croisée des axes Yverdon-les-Bains – Neuchâtel – Berne ainsi que La-Chaux-de-Fonds – Neuchâtel – Berne et Fribourg, soit au centre d'un bassin de population de 450'000 personnes, qui est relativement éloigné des casinos existants les plus proches (Courrendlin, Berne et Fribourg).

Selon l'acceptation valable pour les casinos européens, l'accès direct à un casino détermine la valeur du produit brut des jeux (ci-après : PBJ) – ou chiffre d'affaires. Le bassin central se trouve dans un rayon de 30 minutes du casino. Ce potentiel de

population constitue le 66% du PBJ. Les 34% restants sont des pendulaires, des touristes ou des habitants éloignés. La durée maximale du trajet que l'hôte d'un casino est en mesure de consacrer est d'environ 60 mn. Une règle approximative veut que le nombre de client annuels d'un casino corresponde au tiers de la population du bassin central.

Il sied également de relever que la proximité immédiate de l'autoroute permet un accès aisé et rapide, que le secteur de Thielle est maintenant desservi par une ligne de transport public et que la présence de l'hôtel Ibis 3 Lacs Neuchâtel permettra des synergies intéressantes, notamment en matière de parage.

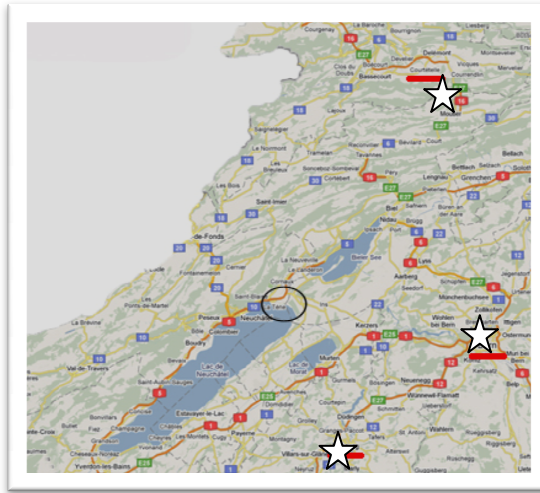


Figure 4 : implantation des casinos de Berne, Fribourg et Courrendlin

5 Un casino type B à La Tène en quelques chiffres

Un casino signifie :

- un investissement initial (bâtiment, accès, aménagement intérieur) d'environ 10 millions de francs
- des opérations de marketing et de publicité jusqu'à l'ouverture estimées à 800'000 francs
- 72 nouveaux postes de travail (avec environ 65% de recrutement local), représentant une masse salariale annuelle d'environ 5.75 millions de francs
- une estimation du produit brut annuel des jeux (PBJ) d'environ 20 millions de francs, soit un impôt en faveur de la Confédération de 8.8 millions de francs, dont le 40% sera ristourné à l'Etat de Neuchâtel (3.52 millions de francs)
- des impôts annuels sur le capital et le bénéfice d'environ 700'000 francs (à répartir moitié-moitié entre la commune et le canton)
- de créer une fondation ou une association communale à but(s) d'intérêt public(s) qui sera alimentée par une *rente* annuelle d'un montant proportionnel au produit net de jeu, mais d'au minimum 450'000 francs
- un bâtiment avec une surface brute au sol d'environ 1'500 m² et proposant 120 places de parc (en majeure partie situées dans un parking souterrain)

- selon les nouvelles dispositions du Conseil fédéral, un casino type B peut proposer un maximum de 250 machines à sous ; le montant limite du jackpot est de 200'000 francs (possibilité de plusieurs systèmes de jackpot par casino)

A ce jour, le projet de casino de La Tène est le seul projet dévoilé pour l'obtention de la concession neuchâteloise. Il n'est pourtant pas certain qu'il reste le seul prétendant.

6 Eclairages

Le présent rapport d'information n'a évidemment pas la prétention de détailler tous les aspects du dossier d'implantation d'un casino et du réaménagement de la ZT de Thielle. En effet, certains éléments sont encore à l'étude ou font l'objet de tractations. Le Conseil communal adressera ultérieurement au Conseil général des rapports ad hoc.

Il convient cependant de renseigner sur les principales articulations de ce dossier relativement complexe.

6.1 Un projet de bâtiment de casino ...

Le projet prévoit un bâtiment d'une surface de 1'500 m² au sol, soit un besoin en surface de parcelle de 4'800 m². Il sera doté d'un parking souterrain.

La grande force du projet de bâtiment est qu'il est complètement conforme aux prescriptions actuelles de la ZT de Thielle. Sa construction ne nécessite pas de modifier les normes constructives du secteur et une demande de permis de construire pourrait d'ores et déjà être déposée, avec l'accord de SI Thine.

6.2 ... au Sud de l'actuelle zone de tourisme de Thielle ...

Comme indiqué ci-avant, la volonté d'améliorer les flux de circulation dans le secteur de Thielle, notamment les accès à l'hôtel et au casino, et de protéger par là même les riverains contre les nuisances sonores, recommande d'implanter le casino au Sud de la ZT, plutôt qu'au Nord.

Les accès se feront au moyen d'un nouveau giratoire prévu le cadre de la réfection de l'autoroute, à construire en principe en 2012.

6.3 ... qui implique un échange et un achat de terrain ...

La commune de La Tène est propriétaire du bien-fonds 882, d'une surface de 3'523 m² et classé en zone d'utilité publique II (ZUP II) selon le plan d'aménagement local de Thielle-Wavre, du 14 avril 1993. Or, ce zonage, destiné à réserver la construction d'un bâtiment administratif et d'une école, n'est plus d'actualité suite à la fusion. Ce bien-fonds est non-bâti et accueille pour l'instant des cultures (bail à ferme agricole).

SI Thine, une société immobilière domiciliée à Genève et dotée d'un capital-actions de 300'000 francs, possède le bien-fonds 883, d'une surface de 15'280 m² et classé en zone de tourisme (ZT). Ce bien-fonds n'est que partiellement bâti et accueille l'hôtel Ibis 3 Lacs Neuchâtel.

Le Conseil communal souhaite échanger avec SI Thine le bien-fonds 882 contre une parcelle de 4'800 m² à détacher du bien-fonds 883 pour y implanter le casino. En outre, il désire acquérir 1'000 m² supplémentaires pour réserver les emprises du giratoire et d'une route d'accès.

Comme les parcelles à échanger ne sont pas de surfaces équivalentes, des tractations ont actuellement lieu sur les modalités d'échange, sous les conseils d'une étude d'avocats, ceci afin d'envisager le meilleur des scénarios.

6.4 ... permettant de valoriser une parcelle communale ...

Le Conseil communal voit dans ce dossier la possibilité de valoriser une parcelle communale qui a perdu son caractère d'utilité publique.

Il envisage ainsi, une fois ou simultanément à l'échange de terrains avec SI Thine, de conclure un droit distinct et permanent de superficie (ci-après : DDP) en faveur d'ESCOR, ce qui permettra de générer un revenu (rente superficière), mais aussi et surtout de *lier* cette société à la commune. Le DDP sera en principe conclu pour une durée de 30 ans.

Afin de conserver un maximum de chances à la concrétisation du projet de casino, diverses alternatives sont toutefois réservées, telles une vente de terrains plutôt que la conclusion d'un DDP, voire l'implantation du casino sur une parcelle en mains de SI Thine.

A noter qu'ESCOR est une société suisse, domiciliée à Düringen, dotée d'un capital social de 23.612 millions de francs et d'une capitalisation en bourse de 31.3069 millions de francs (valeurs au 31 décembre 2009). Elle est active dans le domaine des machines à sous, possède 36.5% des parts du casino de Locarno et achève la construction d'un casino au Montenegro.

6.5 ... permettant le développement à terme de l'hôtel ...

L'hôtel Ibis 3 Lacs Neuchâtel fait partie du groupe Accord, qui possède 29 hôtels dont 18 Ibis en Suisse. Ce groupe envisage de passer à 50 établissements d'ici à 2012.

L'établissement de Thielle compte actuellement 60 chambres (dont 30 viennent d'être rénovées), 3 salles de séminaires, un restaurant, un bar, une piscine et des parkings.

L'hôtel est construit sur une parcelle appartenant à SI Thine. Ses projets de développement à terme sont la construction d'une salle de conférences, en Ouest, et la création de chambres supplémentaires, en 3^e étage. Ces projets ne sont qu'à l'ébauche et nécessitent une modification des normes constructives de la ZT, ceci pour autant que les nouvelles chambres ne soient pas construites en attique.

6.6 ... permettant la construction à terme d'immeubles d'habitation ...

L'échange de terrains avec la commune et le rezonage de la ZUP permettront à SI Thine de valoriser ses terrains de Thielle. Tout en conservant à l'hôtel des droits à bâtir suffisants pour permettre son développement futur, elle planifie la construction de deux immeubles d'habitation qui seront situés sur la partie Nord de l'actuelle ZT et sur l'actuelle ZUP.

La concrétisation de ce projet nécessite évidemment des opérations d'aménagement du territoire.

6.7 ... moyennant le réaménagement de la zone de tourisme

Les indications ci-dessus démontrent que le projet d'implantation d'un casino pourrait être traité indépendamment des questions d'aménagement du territoire de la ZT de Thielle.

Toutefois, il est évident pour le Conseil communal que ce projet est à considérer comme le vecteur permettant une réflexion globale sur l'adéquation des normes et le zonage actuel, en lien avec les perspectives de développement du site.

Clairement, la ZUP prévue à Thielle a perdu toute sa pertinence et doit pouvoir être l'objet d'une autre affectation. En outre, la création d'une ZMD permettra d'offrir des logements supplémentaires – qui font actuellement défaut ! – et d'accueillir ainsi de nouveaux habitants. Enfin, la création d'un giratoire permettra de mieux gérer les flux automobiles alimentant aujourd'hui l'hôtel et demain le casino.

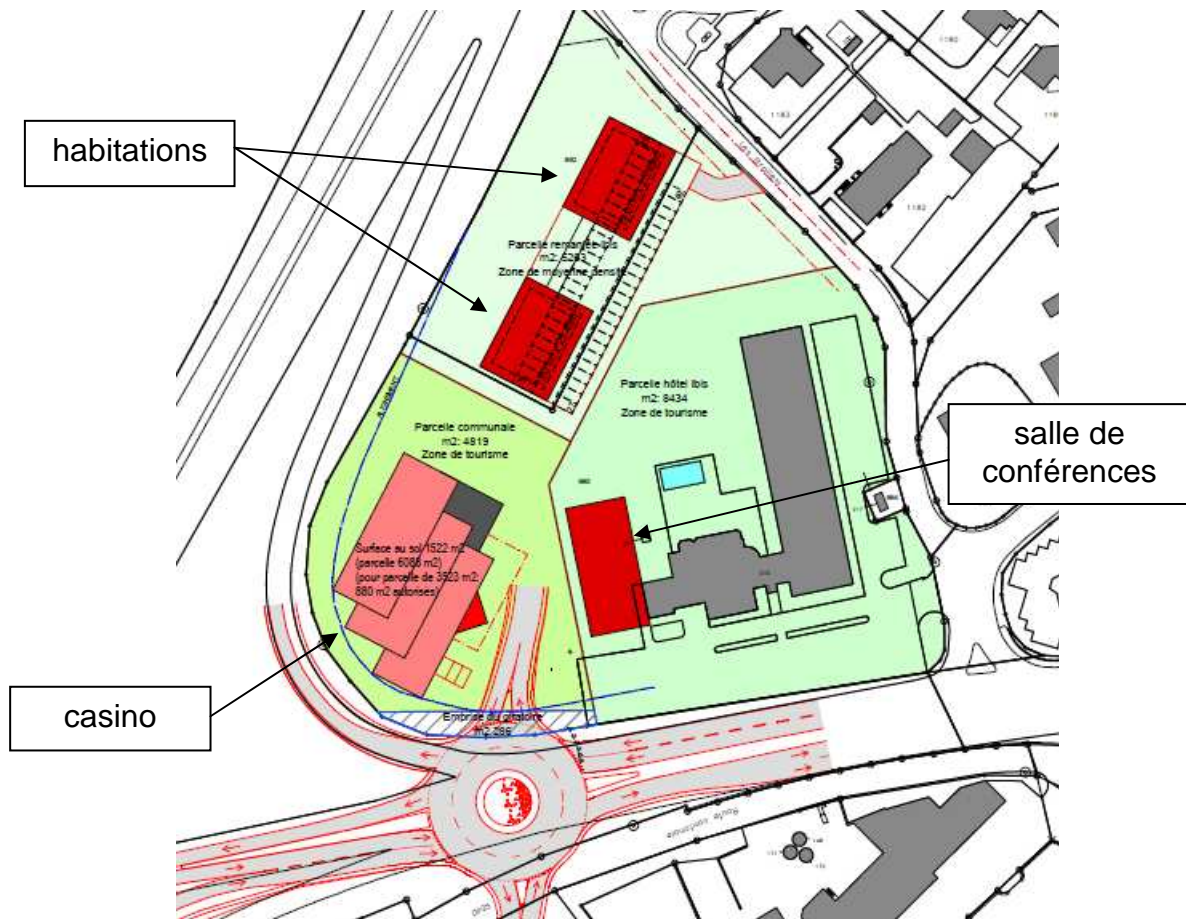


Figure 5 : esquisse d'implantation des projets de casino, de constructions d'habitation et de salle de conférences

(Cf. annexe)

7 Dépendance aux jeux et prévention

Pour rappel, en 1993, la population suisse a voté la libéralisation des jeux de hasard et d'argent et la loi fédérale sur les maisons de jeux de 1998 a prévu l'obligation pour les casinos de collaborer aux mesures de prévention du jeu excessif, comme préalable nécessaire à l'octroi des concessions de casino.

Ainsi, les concessionnaires de casinos ont l'obligation d'élaborer, dès le dépôt d'une demande de concession, puis de mettre en œuvre un programme de mesures sociales, qui doit contenir en premier lieu des mesures de prévention, soit l'information sur les risques du jeu, des questionnaires d'autoévaluation, ainsi que les adresses des centres de consultation et de groupes d'entraide. En second lieu, ils doivent élaborer un catalogue de mesures visant à identifier à temps les personnes susceptibles de devenir dépendantes au jeu, qui établit les critères permettant de juger la gravité d'une situation et qui définit la marche à suivre pour aborder les joueurs pathologiques et les personnes risquant de le devenir.

Dans les faits, les casinos doivent notamment former leur personnel à la détection précoce, prononcer des exclusions (imposées ou volontaires), procéder à des contrôles d'accès, refuser tout crédit, prêt ou avance, collaborer avec les services spécialisés et informer la clientèle des risques encourus.

A noter que la CFMJ est responsable de surveiller l'application et l'adéquation des mesures sociales des casinos.

Afin de recueillir des données concrètes sur la problématique de la dépendance au jeu en Suisse, la CFMJ a commandé deux études, dont elle a pris connaissance durant l'été 2009. Leurs auteurs ont conclu que le taux de fréquence des cas problématiques n'a pas sensiblement évolué depuis l'ouverture en 2002 des 19 casinos existants. Les coûts induits actuellement par le jeu au casino sont autant élevés que par le passé, à la différence près qu'ils sont générés par d'autres offres de jeux. Il est dès lors vraisemblable qu'un développement (modeste) de l'offre des casinos n'entraînerait pas d'augmentation notable des coûts sociaux. Cette mesure provoquerait tout au plus un nouveau déplacement du marché¹.

Ainsi, lorsque la société ESCOR déposera sa demande de concession pour exploiter un casino à La Tène, elle devra, en conformité au cahier des charges encore à publier par la CFMJ, déposer un programme de mesures sociales ad hoc.

Le Conseil communal est bien entendu très sensible à la problématique du jeu excessif, qu'il estime être un problème de santé publique. Bien que les droits et obligations des concessionnaires de casinos soient à cet égard exhaustivement réglementés par le droit et les directives fédérales et qu'il ne dispose guère de marge de compétence en cette matière, le Conseil communal organisera une rencontre et des échanges avec une, voire plusieurs associations actives dans le domaine de la prévention. A noter qu'une première prise de contact a déjà eu lieu par le Groupement romand d'études des addictions (GREAA) et que la Fondation neuchâteloise Addiction sera contactée en temps utile.

¹ Les résumés des deux études commandées par la CFMJ, à savoir Etude Bass AG, Coûts sociaux du jeu dans les casinos, du 26 juin 2009, ainsi que l'étude CFMJ, Jeu de hasard, Comportement et problématique en Suisse, d'avril 2009 sont disponibles sur le site Internet de la CFMJ : www.esbk.admin.ch

8 Suite des opérations

Les projets de casino et de réaménagement de la ZT de Thielle constituent un dossier complexe, impliquant de nombreux acteurs (la commune, ESCOR, SI Thine, l'Etat et ses différents services, le Conseil fédéral, la CFMJ, ...). Il convient ainsi d'appréhender la suite des opérations, sous deux angles interdépendants, soit d'une part le calendrier fédéral (qui imprime le rythme) et, d'autre part, le calendrier communal et cantonal (qui doit suivre le pas).

8.1 Calendrier fédéral

| | |
|--------------|---|
| Actuellement | Elaboration du cahier des charges pour l'octroi de concessions par la CFMJ |
| 29 juin 2010 | Lancement de la mise au concours par la CFMJ |
| 31 déc. 2010 | Fin de la mise au concours et date butoir pour le dépôt d'une demande de concession |
| Été 2011 | Décision du Conseil fédéral |

8.2 Calendrier communal et cantonal

| | |
|----------------|--|
| Actuellement | Elaboration d'un schéma d'aménagement et d'organisation du site, prémices d'établissement des documents légaux |
| Septembre 2010 | Dépôt de la demande de permis de construire |
| Nov.-déc. 2010 | Séances du Conseil général consacrées aux différents objets de sa compétence : cession et achat de terrains, constitution d'un DDP, réaménagement de la ZT Délivrance du permis de construire |
| Été 2011 | Séance du Conseil général consacrée à la création d'une fondation ou d'une association communale d'intérêts publics |
| Août 2011 | Début des travaux de construction du casino |
| Été 2012 | Début d'exploitation du casino, avec accès provisoire |
| 2012 | Construction du giratoire, accès définitif au casino |

9 Liens utiles

Commission fédérale des maisons de jeux :

<http://www.esbk.admin.ch/esbk/fr/home/themen/spielbanken.html>

Système d'information du territoire neuchâtelois (SITN) :

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=12132>

ESCOR Casinos & Entertainment SA :

<http://www.escor.ch/>

10 Conclusion

La construction d'un casino sur le territoire de La Tène participera au rayonnement de la commune et permettra la création de postes de travail et de bâtiments sur le territoire de Thielle. Au-delà des questions d'éthique, qu'il est juste de se poser, ce projet est un formidable vecteur de développement pour notre commune.

Par ailleurs, nous vous rendons attentifs au fait que ce dossier évolue très rapidement, comme vous avez pu le constater dans l'historique. Dès lors, nous vous remercions de votre compréhension si des informations devaient avoir changé entre la rédaction de ce rapport et la séance de présentation du Conseil général.

En conclusion et pour les raisons évoquées ci-dessus, le Conseil communal vous prie de bien vouloir prendre acte du présent rapport d'information.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 25 mai 2010

LE CONSEIL COMMUNAL

Annexe : Etude d'implantation du casino et d'immeubles de logements sur les articles 822 et 883 du cadastre de Thielle-Wavre